



Alerte

Patient candidat à un traitement ou traité par Bisphosphonates : importance de la consultation oro-faciale



Ce document (dont le contenu a été rédigé par l'Académie Nationale de la Chirurgie Dentaire) est destiné à informer le patient sur la nécessité de pratiquer un examen bucco-dentaire avant votre hospitalisation ou dès votre premier rendez-vous chez le chirurgien-dentiste.

Une consultation spécifique vous sera proposée et consistera en un examen clinique bucco-dentaire et un examen radiologique.

Pourquoi ?

Une mauvaise hygiène bucco-dentaire (tartre, dent délabrée ou déchaussée) constitue une source de foyers infectieux susceptibles de provoquer de graves maladies en particulier au niveau du cœur, mais aussi des douleurs de toute origine.

Dans le traitement de la douleur, certains médicaments peuvent entraîner des effets secondaires et des incidents à plus ou moins long terme.

En particulier, certaines molécules chimiques utilisées dans le cadre du traitement de l'ostéoporose, appelées BISPHOSPHONATES peuvent entraîner des complications osseuses au niveau des mâchoires, suite à une extraction dentaire, un simple détartrage ou à cause d'une prothèse mal adaptée provoquant une ulcération muqueuse... Une prise en charge médicale spécialisée s'avère nécessaire.

Après le traitement par Bisphosphonates, vous devrez consulter votre chirurgien-dentiste pour un contrôle clinique et radiologique dans un délai de trois à six mois, qui, selon le cas, sera reconduit périodiquement.

Recommandations à propos du traitement par Bisphosphonates :

AVANT LE TRAITEMENT

➤ **Informez votre chirurgien-dentiste sur vos traitements en cours ou à venir.**

- Nécessité d'un bilan bucco dentaire et d'un bilan radiologique
- Réaliser un détartrage
- Avoir une hygiène bucco-dentaire stricte
- Apporter tous les documents dentaires radiologiques antérieurs à votre traitement ou hospitalisation

PENDANT LE TRAITEMENT

- Pas de soin dentaire même pour un détartrage, sans l'avis de votre chirurgien-dentiste traitant qui se mettra en relation, avec votre médecin traitant ou votre spécialiste.

APRES LE TRAITEMENT

Il vous sera demandé de consulter périodiquement votre chirurgien-dentiste qui déterminera les visites de contrôle.

Exemples de nom commercial des molécules Bisphosphonates commercialisées :

ACLASTA	BONDRONATE	DIDRONEL	SKELID
ACTONEL	BONVIVA	FOSAMAX	ZOMETA
ARELIA	CLASTOBAN	LYTOS	